

**Société Anonyme de Franche-Comté - Construction de 60 logements
et garages rue Francis Clerc à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur
de 50 %, pour le remboursement d'un prêt locatif de 15 602 400 F
contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations -
Modification de la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 1993**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 24 mai 1993, le Conseil Municipal a accordé sa garantie à la SAFC pour un emprunt de 15 602 400 F qu'elle envisageait de contracter pour le financement d'un programme de construction de 60 logements et garages, rue Francis Clerc à Besançon.

Par lettre du 20 juillet dernier, M. le Directeur de cet organisme nous informe qu'il a été amené à optimiser le niveau de prestations du programme et, par voie de conséquence, à réviser le prix de revient de l'opération (qui passe de 26 004 000 F à 28 483 843 F) et son plan de financement.

Ces modifications ont été décidées afin d'offrir aux futurs locataires le meilleur produit «logement» possible sans modification appréciable du niveau des loyers prévus initialement (de 1 325 F à 4 639 F au lieu de 1 315 F à 4 604 F).

Le montant du prêt pour lequel la garantie de la Ville est sollicitée s'élève à présent à 16 765 000 F.

Il convient donc de modifier en ce sens la délibération du 24 mai 1993, étant précisé que les conditions du prêt restent les mêmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.